

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 10.03.16	Dossier complet le 48.03.16	N° d'enregistrement F09316P0061

1. Intitulé du projet

Le Clos Marion

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SASU Le Clos Marion

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur ORIA Stéphane

RCS / SIRET

8 1 2 2 5 5 9 1 7

Forme juridique SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51 - a	Défrichement de 12 961 m ² < 25 hectares (autorisation au titre de l'article L311-2 du code forestier).
36	Permis d'aménager sur une commune dotée d'un PLU sans évaluation environnementale, création d'une SDP de 4332 m ² (entre 3000 m ² et 40 000 m ² SHON au sens du R122-2) et terrain d'assiette inférieur à 10 ha (41 838 m ²)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la réalisation d'une résidence composée de 61 logements, 37 individuels et 24 collectifs. Les constructions sont organisées en villas R+1 jumelées ou regroupées et organisées harmonieusement afin de générer trois allées, voiries intérieures, parallèles qui irrigueront l'ensemble du projet.

Le niveau le plus élevé sera R+1.

L'objectif est de réaliser 61 logements locatifs social (12 x T2, 27 x T3, 20 x T4, 2 x T5).

Le sommet de l'ensemble foncier est occupé par une maison, un permis de démolir sera réalisé en vue de la libération de l'ensemble du site.

4.2 Objectifs du projet

La caractéristique topographique du site a permis d'envisager la réalisation de petits bâtiments collectifs en R+1, d'une volumétrie similaire à celle des maisons individuelles groupées. Les voiries de desserte alimentant et desservant les maisons et le coeur de l'opération sont chacune traitées comme des entrées résidentielles avec l'ensemble des dispositifs prévus à cet usage (portails, portillons, vidéophone, etc.). Les villas et les petits collectifs seront construits de façon traditionnelle. L'ensemble de ce dispositif favorise l'organisation de jardins privatifs pour chaque logement individuel et d'espaces verts communs pour les bâtiments collectifs.

L'ensemble du site sera clôturé, le stationnement des véhicules visiteurs est organisé à l'intérieur du site, chaque logement disposant d'une place de stationnement extérieure et/ou d'un stationnement fermé.

La rétention des eaux est prévue par des bassins et des espaces pour aménager les aires de conteneurs enterrées adaptées au tri sont intégrés, ainsi que le positionnement d'un transformateur EDF

Pour ce projet, UNITI est accompagné par le NOVACERT, bureau d'études spécialisé en génie écologique et en génie environnemental.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La maison située en partie sommitale sera démolie et la voie d'accès sera réalisée. Le site sera ensuite défriché sur les zones le nécessitant et les plateformes et aménagements extérieurs en VRD seront réalisés afin de permettre la construction des bâtiments.

Les espaces verts privatifs et collectifs et les finitions seront ensuite réalisés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet étant majoritairement dédié à du logement social avec gestion par un bailleur social, un suivi sera réalisé en phase d'exploitation. Sa gestion sera de type collective, à l'image d'une copropriété, avec un contrôle de la gestion de l'énergie et des déchets notamment.

La présence d'un bailleur social permet aussi d'avoir une sensibilisation plus importante auprès des futurs locataires.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis

- au Permis de Construire,
- à la demande de défrichement,
- à l'Etude des incidences Natura 2000

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement dans le cadre du Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de terrain	12 961 m ²
Surface de plancher crée	4 432 m ²
Surface de plancher démolie	167 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 597, chemin de Pommier
83 550 VIDAUBAN

Parcelles BH 69 / 71

Coordonnées géographiques¹

Long. E6 ° 26 ' 35. " 654 | Lat. N43° 25 ' 1. " 546

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est constitué par une friche en cours de fermeture ponctuée par quelques arbres (pins, chênes lièges principalement). La partie sommitale est terrassée et occupée par une maison. Un petit bâtiment au sud de cette maison sert de chenil.

La friche est dominée par des Cistes de Montpellier (*Cistus monspeliensis*) qui occupent environ 70% du couvert végétal.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vidauban a été approuvé le 13 juin 2013.

Le site est situé dans une zone UCa. La zone UC correspond à une zone de transition entre le centre-ville et les quartiers d'habitats pavillonnaires, limitée à l'ouest par l'Argens et au sud par l'autoroute A8. Le sous-secteur UCa est situé au sud et à l'est de Sainte-Brigitte et comprend un périmètre de mixité sociale au titre de l'article L 123-15 CU dans lequel s'inscrit le site.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à</p> <ul style="list-style-type: none"> 1.9 km au nord de la ZNIEFF type I 83211150 Plaine des Maures => Les impacts du projet sont considérées comme faibles 1.9 km au nord de la ZNIEFF type II 83211100 Plaine des Maures => Les impacts du projet sont considérées comme faibles 1.7 km au sud de la ZNIEFF type II 83139100 Vallée de l'Argens => Les impacts du projet sont considérées comme nuls à faibles <p>60 m à l'ouest de la ZNIEFF type II 83200100 Maures => Les impacts du projet sont considérées comme faibles à modérés</p> <p>1.6 km au nord de la ZNIEFF type II 83210100 Vallée de l'Aïlle => Les impacts du projet sont considérées comme nuls à faibles</p> <p>Des précisions sont données en Annexe B - Evaluation écologique</p>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Vidauban est concerné par le PEB de l'aérodrome du Luc - Le Cannet (aéroport militaire). Il est en cours de révision (rapport du commissaire enquêteur rendu le 25 août 2015). Les éléments disponibles montrent que les zones exposées sont éloignées du projet et concernent l'extrémité sud-ouest de Vidauban.</p> <p>=> l'impact est considéré comme très faible</p>

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans une aire de mise en valeur ou une zone de protection. Le site classé le plus proche est les "ponts naturels de l'Argens et la grotte souterraine Saint-Michel" classé SC et situé à 4,9 km.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPRI (inondation) et un PPRIF (Incendies de forêt) ont été approuvés à Vidauban respectivement le 14/02/2014 et le 17/02/2015. Le site est en dehors des zones déterminées dans l'Atlas des zones inondables du Var concernant l'Argens et l'Aille. Si le site est en dehors des périmètres concernés par le risque inondation, il est inclus dans les zones soumises au risque incendie.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas bâti à l'exception d'une construction récente (maison) en partie haute. Il n'a pas été exploité (agriculture). Les sols ne présentent pas de risques de pollution.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est les "ponts naturels de l'Argens et la grotte souterraine Saint-Michel" classé SC et situé à 4,9 km. Le projet n'est pas dans un site inscrit ou classé.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à : 1,5 km au sud de la FR9301626 - Val d'Argens (D. Habitat) => Les impacts du projet sont considérées comme nuls à faibles 1,5 km au nord de la FR9301622 - La plaine et le massif des Maures (D. Habitat) => Les impacts du projet sont considérées comme nuls à faibles 2 km au nord de la FR9310110 - Plaine des Maures (D. Oiseaux) => Les impacts du projet sont considérées comme nuls à faibles
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Domaine des châteaux d'Astros est classé monument historique, il est situé à 2.5 km à l'opposé du centre-ville. Les monuments de Taradeau, Les Arcs, Trans-en-Provence et Le Cannet des Maures sont éloignés du site. Aucun site classé patrimoine mondial de l'UNESCO n'est présent dans le Var.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet architectural s'appuie sur les courbes du terrain pour limiter les mouvements de sol. Cependant, étant donné les dénivelés importants du site, il sera légèrement excédentaire en matériaux.
est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation des logements et des infrastructures entraînera la destruction de la végétation majoritairement arbustive présente au sol et l'abattage d'arbres (pins d'halep circonférences 120 / 130 cm majoritairement). Des chênes lièges, verts et pubescents seront aussi supprimés. Le centre est occupé à 70 % par des Cistes de Montpellier et du mimosa (<i>Acacia dealbata</i>) est en train de coloniser une partie du site. Concernant la tortue d'Hermann, elle était présente avant l'incendie de 2003 d'après les voisins et n'a plus été revue. Le site ne lui est pas favorable en l'état. Cependant, il s'inscrit dans une continuité boisée sur sa périphérie sud et est, au regard des terrains mitoyens. Un détail est réalisé dans l'annexe B. => l'impact du projet est modéré à fort.
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est sur une zone non urbanisée à l'exception d'une maison de 176 m², d'une dépendance et des accès périphériques et du cheminement carrossable pour la rejoindre.</p> <p>Le projet engendra la consommation d'espaces naturels et forestiers bien que le couvert boisé soit inégale et limité principalement à la périphérie sud et est à la suite d'un incendie (juillet 2003). L'incendie a déjà déboisé une partie importante du site qui se ferme par le développement des Cistes.</p> <p>L'absence de couvert végétal sur la partie a déjà amené à la perte d'une grande partie du substrat.</p> <p>=> l'impact du projet est modéré.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé en zone En3 "zone de risque faible à modéré" dans le Plan de Prévention des Risques Naturels Incendie de Forêt (PPRIF).</p> <p>Il a déjà été incendié en juillet 2003, expliquant la part boisée faible et l'omniprésence des Cistes de Montpellier régulièrement débroussaillés.</p> <p>=> l'impact du projet est faible.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit uniquement la création de logements et la mise en place d'équipements pour la collecte des déchets. Il ne sera pas sources de nuisances particulières.</p> <p>Il est en revanche concerné par les nuisances sonores avec la présence de l'autoroute A8 à 270 mètres de la partie sud, sans présence de masques.</p> <p>Une étude acoustique sera réalisée pour déterminer le classement des façades et les mesures à prendre.</p> <p>=> l'impact du projet est faible.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la création de logements et la réalisation des voies de desserte. Ces accès seront éclairés conformément à la réglementation et des éclairagements seront aussi issus des maisons.</p> <p>Des mesures seront intégrées pour limiter la pollution lumineuse (orientation et type d'éclairage, durée, etc.) => l'impact du projet est faible à modéré.</p>
<p>Pollutions</p>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des déchets ménagers seront produits par les habitants. Des aires de stockage sont prévues dans les aménagements. => l'impact du projet est faible.</p>
<p>Patrimoine / Cadre de vie / Population</p>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des constructions et des aménagements nécessitera l'abattage d'un certain nombre d'arbres. Le projet étant sur un coteau et dans une unité paysagère à dominance boisée (pinède), l'abattage de certains arbres pourrait avoir un impact visuel.</p> <p>Le site présente une covisibilité limitée mais des mesures seront prises pour limiter l'abattage par un balisage précis des emprises des bâtiments avant terrassement et la replantation d'arbres présentant les mêmes espèces que celles abattues (pins et chênes). => l'impact du projet est moyen à fort.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du Clos Marion prévoit la réalisation de logements sur une parcelle actuellement végétalisée à l'exception d'une zone sommitale ou une construction est déjà présente. Cette parcelle est marquée par un incendie qui a eu lieu en juillet 2003 et qui a amené des changements et des pertes d'espèces, dont la Tortue d'hermann. Les Cistes de Montpellier ont colonisés environ 70% du site, limitant l'installation de la biodiversité. Quelques arbres, des pins et des chênes (lièges, pubescents et verts) forment des bosquets ponctuellement. Leur inspection a été menée par un écologue de NOVACERT et aucun arbre ne présentait d'enjeux patrimoniaux ou n'a montré la présence d'abris ou de gîtes potentiels pour certaines espèces dont les chiroptères.

Le secteur a évolué avec un développement de l'urbanisation et une fragmentation de ce territoire par certaines barrières infranchissables dont l'autoroute A8 située à environ 270 mètres au sud. Cette évolution a amené une évolution des milieux et le site n'est pas aujourd'hui intégré dans des zones remarquables ou classées (sensibilité très faible dans le PNA Tortue d'Hermann). Il ne présente pas de connexions avec ces espaces ni d'attentes particulières au niveau du SRCE.

La réalisation du projet nécessitera l'abattage de la plupart des arbres du site mais la réalisation de jardins privés et collectifs permettra de les compenser avec la plantation de nombreux sujets et la réalisation de haies plus diversifiées que le Ciste aujourd'hui omni-présent. Il sera aussi mis en place une gestion de la dynamique de la colonisation du Mimosa d'hiver qui se développe fortement sur une zone centrale. Le choix des espèces à partir d'une palette végétale reprenant les espèces du site et des espaces naturels environnants apportera une diversification favorable à de nombreuses espèces et une ouverture de certains espaces. La mise en place de mesures détaillées en annexe B permettra d'intégrer les enjeux sur les habitats, de conserver l'aspect paysager actuel avec une domination visuelle de la strate arborée et de limiter certains impacts comme la pollution lumineuse. Une sensibilisation sera aussi apportée au niveau des entreprises et des futurs usagers du site.

Avec l'intégration des mesures détaillées à l'annexe B, l'impact du projet est **faible à modéré** et nous estimons qu'il n'est **pas nécessaire de réaliser une étude d'impacts, les enjeux sur les habitats et espèces étant faibles et les impacts paysagers pouvant être compensés** par la plantation d'arbres sur le site présentant un développement et des essences adéquates.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Plan de situation des sites classés
Annexe 7 : Plan de zonage secteur est du PLU
Annexe 8 : Evaluation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Montpellier

le,

vendredi 9 mars 2016

Signature

